

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **7 février 2011**

Délibération n° 2011-2014

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Agence pour le Développement Economique de la Région Lyonnaise (ADERLY) - Avenant n° 2 à la convention 2009-2011 - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2011

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Madame Gelas

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 8 février 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Havard (pouvoir à M. Petit), Kabalo (pouvoir à M. Llung), Louis (pouvoir à M. Gignoux), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Ferraro), Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), M. Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), MM. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vaté (pouvoir à M. Cochet), Vurpas.

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bab-Hamed.

Séance publique du 7 février 2011**Délibération n° 2011-2014**

commission principale : développement économique

objet : **Agence pour le Développement Economique de la Région Lyonnaise (ADERLY) - Avenant n° 2 à la convention 2009-2011 - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2011**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Contexte

La Communauté urbaine de Lyon est membre fondateur de l'association Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (Aderly), créée en 1974 aux côtés de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, le Département du Rhône et le Medef Lyon Rhône pour assurer la promotion de la région lyonnaise de façon à accroître son rayonnement et favoriser son attractivité au sein du paysage économique européen.

L'Aderly a la responsabilité d'une mission globale de promotion, de prospection et d'accompagnement d'investissements, créateurs d'emplois et de richesse pour le territoire de la région lyonnaise. A travers cette action, elle contribue au rayonnement du territoire à l'échelle nationale et internationale, comme le prévoient ses statuts.

Sa mission prioritaire consiste à attirer, aider à s'implanter et ancrer de nouveaux projets d'investissements sur le territoire.

Depuis 2007, l'Aderly assure, à la demande des 12 principaux acteurs économiques et institutionnels lyonnais, la gestion opérationnelle et financière de la démarche marketing Only Lyon dont l'objectif est :

- de promouvoir Lyon, et en particulier ses atouts économiques à l'international,
- d'accroître la visibilité et la notoriété de la métropole lyonnaise, notamment à destination des décideurs économiques internationaux.

Par délibération n° 2009-0511 du 9 février 2009, le conseil de Communauté a décidé de formaliser le soutien de la Communauté urbaine à l'Aderly par la signature d'une convention pluriannuelle.

Cette convention a été signée le 5 mars 2009 et couvre les exercices 2009 à 2011.

La convention prévoit :

- à l'article 3.3 : que le montant de la subvention annuelle allouée à l'association est fixé par le conseil de Communauté dans le cadre du vote de son budget primitif et fera l'objet d'un avenant soumis également au vote du Conseil,
- à l'article 8 : que le programme annuel de l'association (annexe 1) sera actualisé par voie d'avenant.

Dans le cadre de ses missions, l'Aderly a réalisé (situation au 31 octobre 2010) :

- 53 implantations représentant 991 emplois "à 3 ans" à créer,
- 221 projets d'implantation détectés et 363 projets en portefeuille,
- 15 projets décidés représentant 316 emplois "à 3 ans" à créer,
- 5 262 ambassadeurs Only Lyon.

Après une année 2009 de crise marquée par une forte baisse des investissements exogènes en France et en Europe, l'année 2010 a permis de constater des premiers signes de reprise qui devraient se confirmer en 2011. La baisse de 2009-2010 a touché notamment le secteur industriel et a été également caractérisée par une taille de projets plus petite, signe d'une frilosité généralisée des entreprises investisseuses.

Pendant cette période plus difficile, l'Aderly a continué à concentrer son action de prospection d'investissements exogènes sur les secteurs d'excellence du territoire à savoir les sciences de la vie et les écotechnologies sans négliger pour autant d'autres secteurs pouvant générer des projets d'implantation. Cette stratégie a permis à l'agence d'atteindre l'implantation de plus de 60 entreprises en 2010 dont la moitié dans les deux secteurs clefs de prospection (l'objectif fixé par les mandants étant de 50).

Confrontée à une baisse de la moitié des emplois à 3 ans créés par les entreprises qui s'implantent en 2009, l'Aderly a mis tout en œuvre pour relever cette tendance. Afin d'atteindre ses objectifs, l'agence a repensé début 2010 son offre de services pour concentrer ses moyens et budget à l'action de prospection.

Bilan des actions 2010

L'Agence a atteint, fin 2010, le nombre de 1 000 emplois à 3 ans avec une moyenne par implantation de 22 contre 12 en 2009 (646 emplois).

En portant la démarche Only Lyon, l'Aderly renforce ses actions de promotion internationale pour différencier la région lyonnaise et attirer l'attention des investisseurs. Depuis 2008, cette promotion s'est traduite concrètement par des actions associant de la communication directe vers les cibles (campagne de communication) et des actions visant à mobiliser des prescripteurs : le développement du réseau "ambassadeurs de Lyon", une action de relations presse et, une présence spécifique accrue sur le web en utilisant les technologies du Web 2.0.

Un séminaire stratégique réunissant l'ensemble des partenaires a eu lieu le 2 juillet 2010. Il permet de dresser les éléments de bilan suivants :

- la marque fonctionne bien à l'international, sa force et sa simplicité faisant l'unanimité,
- l'impact de la campagne publicitaire dans les aéroports a été satisfaisant et l'image choisie a été bien reçue en adéquation avec les objectifs visés,
- Only Lyon par sa capacité de rassemblement est un puissant levier pour l'attractivité du territoire,
- la richesse du réseau des 5 400 ambassadeurs est précieuse et doit continuer à être valorisée,
- enfin la gouvernance doit être améliorée.

Programme d'actions 2011

L'Aderly a proposé, pour l'exercice 2011, son programme d'activités, ainsi que le budget prévisionnel qui lui est associé.

En phase avec les orientations stratégiques inscrites dans son programme 2009-2011, l'Aderly continuera à focaliser son action de prospection sur les deux secteurs où le territoire de la région lyonnaise présente de vrais atouts concurrentiels à l'échelle internationale et où elle est donc en mesure d'attirer des projets d'investissements internationalement mobiles.

Cependant, le contexte dans lequel elle évolue va amener à infléchir l'action de l'agence dans plusieurs directions :

- une orientation plus marquée de son action de prospection vers le secteur industriel au sens large pour profiter ainsi de la sortie de crise qui devrait voir de nouveaux projets s'intéresser à l'Europe de l'ouest et positionner la région lyonnaise comme un site favorable au développement de nouvelles unités industrielles,
- une réorientation de son action "Signatures Mondiales" vers de grandes entreprises françaises implantées principalement en région parisienne et pouvant développer des fonctions de siège en région lyonnaise. L'enjeu est ici de contribuer à dynamiser la demande tertiaire des grands projets urbains de la métropole,
- une inflexion de son action internationale vers les pays en croissance et notamment la Chine et le Brésil.

Enfin, dans le cadre des réflexions menées sur les industries créatives et les talents, l'Aderly continuera à mettre en œuvre des moyens spécifiques pour attirer en région lyonnaise des porteurs de projets d'innovation au sens large dans les secteurs où Lyon a la capacité de les séduire : pôles de compétitivité mondiaux déjà cités mais également activités créatives liées au pôle Imaginove ou à d'autres axes forts de l'attractivité scientifique lyonnaise.

Au niveau d'Only Lyon, différents programmes seront ouverts en 2011 pour faire évoluer les actions et encore mieux valoriser la marque à l'international :

- renforcer la présence sur le web notamment en capitalisant sur des événements à inventer,
- renforcer l'appropriation locale de la marque,
- approfondir la plate-forme de marque,
- capitaliser sur l'image actuelle de la campagne existante tout en utilisant plus la puissance intrinsèque de la marque,
- améliorer le lien avec le monde de la culture.

Il s'agit également d'identifier en 2011 de nouveaux leviers de développement et voir dans quelle mesure il est possible de dégager, à terme, d'autres sources de revenus.

Le budget prévisionnel 2011 de l'Aderly se décline de la façon suivante :

Charges prévisionnelles	Montant (en €)	Produits prévisionnels	Montant (en €)
prospection sciences de la vie	800 000	CCIL :	
prospection technologies propres	770 000		
prospection signatures mondiales	566 000	subvention Aderly	1 754 000
		subvention Only Lyon	300 000
rapprochement-acquisitions	118 000	Communauté urbaine :	
prospection innovation industrielle	490 000		
développement territorial	284 000	subvention Aderly	1 518 000
		subvention Only Lyon	1 100 000
accompagnement de projets	250 000	Département :	
services communs	980 000		
		subvention Aderly	1 170 000
promotion commerciale	355 000	subvention Only Lyon	200 000
Only Lyon	1 600 000	autres :	
		subvention Aderly	171 000
Total	6 213 000	Total	6 213 000

Montant de la subvention 2011

La Communauté urbaine souhaite soutenir, à hauteur de 2 618 000 €, la mise en œuvre du programme d'actions de l'Aderly en 2011.

Il est donc proposé au conseil de Communauté d'attribuer à l'Aderly, pour l'exercice 2011, une subvention globale de 2 618 000 € dont :

- 1 518 000 € seront affectés au financement des actions inscrites au programme annuel 2011 de l'association (même montant que pour 2010),
- 1 100 000 € seront dédiés au financement de l'action de marketing Only Lyon (même montant que pour 2010) ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Prend acte du programme d'activités 2011 de l'Aderly présenté en annexe de l'avenant n° 2.

2° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de 2 618 000 € au profit de l'Aderly pour 2011 dont :

- 1 518 000 € seront affectés au financement des actions inscrites au programme annuel 2011 de l'association,
- 1 100 000 € seront dédiés au financement de l'action de marketing Only Lyon,

b) - l'avenant n° 2 à la convention du 5 mars 2009 à passer entre la Communauté urbaine et l'Aderly pour l'exercice 2011.

3° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant n° 2.

4° - La dépense de fonctionnement correspondant à la subvention 2011 sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 219 pour 1 518 000 € et opération n° 1486 pour 1 100 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2011.